



Annexe Prix de Marché

Offre Électricité ActiVert⁽²⁾ 3 ans

Mois de validité : Mars 2022

- ☐ Exemple Client à conserver
☐ Exemple vendeur ENGIE

Raison Sociale* : DUNE ENERGIE N° de SIRET* : 8181402205400016 APE : 7022Z
Adresse* : 46 Avenue du Peuple Belge
Code Postal* : 59000 Commune* : Lille
Auto relevé Gaz* : _____
Auto relevé Électricité* : _____
☒ Je souscris au Prix de marché Électricité 3 ans⁽²⁾
☐ Je souscris au Prix de marché Gaz 3 ans⁽¹⁾ / Prix de Marché Électricité 3 ans⁽²⁾
Option Énergie Verte⁽³⁾⁽⁴⁾ : ☐ Oui ☒ Non
pour l'offre gaz seule : ☐ pour les 2 énergies : ☐

* mentions obligatoires

Part Fourniture

Part Fourniture sans hausse hors Part Acheminement, hors Prix de la Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

Puissance Souscrite (kVA)	☒ COMPTAGE SIMPLE					☐ COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES							
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la consommation (HTT en cEUR/kWh)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Dépôt de garantie ⁽⁵⁾ (HTT en EUR)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)						Dépôt de garantie ⁽⁵⁾ (HTT en EUR)
			Avec 15% de RÉDUCTION ⁽¹⁾	Avec 25% de RÉDUCTION ⁽¹⁾			Heures Pleines	Avec 15% de RÉDUCTION ⁽¹⁾	Avec 25% de RÉDUCTION ⁽¹⁾	Heures Creuses	Avec 15% de RÉDUCTION ⁽¹⁾	Avec 25% de RÉDUCTION ⁽¹⁾	
☐ 03	10,04	11,956	10,163	8,967	126,00	-	-	-	-	-	-	-	-
☐ 06	10,30				252,00	9,55	12,534	10,654	9,401	10,948	9,306	8,211	252,00
☐ 09	5,58				378,00	4,52							378,00
☐ 12	5,82	11,956	10,163	8,967	504,00	4,36	12,534	10,654	9,401	10,948	9,306	8,211	504,00
☐ 15	5,92				630,00	4,14							630,00
☐ 18	5,98				756,00	3,89							756,00
☐ 24	6,54	11,956	10,163	8,967	1000,00	3,89	12,534	10,654	9,401	10,948	9,306	8,211	1000,00
☒ 30	6,96				1000,00	3,27							1000,00
☐ 36	7,48				1000,00	2,74							1000,00

(i) Valable uniquement en cas de mise en service. La souscription avant le 31/03/2022 du présent Contrat pour une durée de 3 ans entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction de 15% sur le Prix de la Consommation, hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

(ii) Valable uniquement en cas de changement de fournisseur. La souscription avant le 31/03/2022 du présent Contrat pour une durée de 3 ans entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction de 25% sur le Prix de la Consommation, hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

Part Acheminement - 2 plages temporelles

À la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

Puissance Souscrite (kVA)	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES		
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	
				HEURES PLEINES	HEURES CREUSES
03	4,81	3,710	-	-	-
06	6,94		7,84	3,790	2,680
09	9,07		10,42		
12	11,20	3,710	13,00	3,790	2,680
15	13,33		15,58		
18	15,46		18,16		
24	19,72	3,710	23,32	3,790	2,680
30	23,98		28,48		
36	28,24		33,64		

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie.

Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement.

La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

À la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
COMPTAGE SIMPLE	0,956	1,469
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES	0,920	1,412